



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E204503

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2026

ÉDITÉ LE

05/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/10/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PARIS 904577145

Siret : 904 577 145 00025

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2229102

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA ASSURANCES IARD 0000021890824704

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA ASSURANCES IARD 0000021890824704

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/01/2026

Raison sociale : ATELIER LIGNAL

12 LANNEVEZ  
29430 TREFLEZ

Téléphone : 0290550520

Portable :

Site Internet : www.atelierlignal.fr

E-mail : contact@atelierlignal.fr

Responsabilité légale :

GROUPE METIS (834 041 600) / JEAN-PHILIPPE NEZOU DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
CAMUSET MATTHIEU PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312 PROB	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	04/07/2024
2351 PROB	Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	13/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/06/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	13/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	13/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	13/06/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/06/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.